



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
21.06.2010

Date de la convocation des conseillers:
21.06.2010

point de l'ordre du jour :
08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 2 juillet 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Hildgen, Zwally, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Emprunt de € 15 mio

Considérant que l'ampleur des travaux prévus au budget extraordinaire de l'exercice 2010 exige le vote d'un emprunt par le Conseil Communal;

Considérant que cette mesure s'impose également afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de la recette communale;

Vu le rapport afférent du service de la comptabilité du 25 juin 2010 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu la circulaire N° 1205 du 17 janvier 1989 du Ministère de l'Intérieur;

Vu la circulaire N° 1464 du 22 mai 1992 du Ministère de l'Intérieur;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

décide
par 12 voix oui , 3 voix non et 1 abstention

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à contracter un emprunt aux conditions suivantes :

- 1) montant de l'emprunt : 15.000.000,00 € avec tirage par tranches en fonction des besoins
- 2) durée de l'emprunt : 20 ans
- 3) type de taux : taux variable sur base de l'EURIBOR
- 4) mode de calcul : nombre exact de jour/360
- 5) cadence de remboursement : semestriellement
- 6) rythme des arrêtés de compte : semestriellement
- 7) commission et frais de dossier : néant

En séance,

Esch-sur-Alzette, le 02/07/2010
Pour exécution conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

date qu'en tête